



RÉGIONALE des JEUNES

PROCÈS-VERBAL N° 05

Séance du mardi 14 mars 2023

Siège Social de la LRF - Maison Régionale des Sports à Saint Denis

- **Membres Présents** : M. Jean-Albert ROLLIN – Philippe MARIAMA - Bernard PARIS - Michel VIRASSAMY - J-Marc BLANCARD – G-Marie ABLANCOURT – J-René RAMCHETTY –Anselme FILAIN -
-
- **CDFA** : M. Daniel LAFOSSE
- **Administratif** : Mmes Aurélie LUNG SOONG – Stéphanie RAMCHETTY
- **Secrétaire de séance** : M. Bernard PARIS

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n°04 du 09 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par la Commission.

I. FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Monsieur LAFOSSE expose les modalités de ce Festival : nombre d'équipes, les poules, la durée des rencontres et le calendrier conduisant à la phase Interrégionale du 14 mai 2023. Des Responsables sont désignés sur chaque terrain.

Monsieur PARIS demande qu'on lui indique les besoins en matière d'arbitrage.

II. AUDITION CLUB

FC LIGNE PARADIS :

Présents FC LIGNE PARADIS

- M. Thierry HOAREAU, Educateur
- M. Naïka ITEMA, Secrétaire du club

La Commission accueille les représentants du club et leur présente les membres de la Commission. Elle leur rappelle l'objet de cette réunion : **retrait de la section U15.**

En effet, à ce jour le club FC LIGNE PARADIS ne compte que 2 licenciés U15, 5 ou 6 autres hésitant à s'engager.

M. HOAREAU insiste d'entrée sur le fait que son club est un club de quartier ne comptant pas une forte population en progression.

La réussite d'une année en Danone Cup a créé un décalage et le renouvellement d'une génération n'a pas eu lieu.

Après cet exposé, la Régionale lui propose une solution, sous forme d'entente dont elle lui explique le fonctionnement.

III. COURRIERS

Date	Expéditeur	Objet	Décision
10-mars-23	FC RIVIERE DES ROCHES	<i>Demande à ce que son équipe U17 évolue en Elite Régionale</i>	La Régionale des Jeunes prend note.
10-mars-23	GRPT. S. DE BERIVE	<i>Informe du déplacement de ses U11 et U13 du 09 au 21 mars 2023 en Métropole.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'en cas d'absence il sera déclaré comme forfait.
10-mars-23	FC RAVINOISE	<i>Demande de dérogation pour sa section U15.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et transmet au Bureau de la LRF.
13-mars-23	FC BAGATELLE STE SUZANNE	<i>Demande à ce que son équipe en U11 Niveau 2 évolue dans la zone Ste Marie - St Denis.</i>	La Régionale des Jeunes émet un avis favorable.
13-mars-23	Bernard PARIS	<i>Rapport du tournoi U11/U13 du club SPC VILLELE.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et remercie Mr PARIS.
13-mars-23	AS DU PLATE	<i>Demande à organiser plus régulièrement des plateaux jeunes.</i>	La Régionale des Jeunes émet un avis favorable.
13-mars-23	ASE GRANDE MONTEE	<i>Informe que par manque d'effectifs le club ne pourra participer aux plateaux U7 et U13 des 18 et 19 mars 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'en cas d'absence il sera déclaré comme forfait.
13-mars-23	CS DYNAMO	<i>Informe que par manque d'effectifs le club ne pourra participer au plateau U13 du 19 mars 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'en cas d'absence il sera déclaré comme forfait.
14-mars-23	AJS BELLEMENE	<i>Informe que par manque d'effectifs le club ne pourra participer aux plateaux U7, U11 et U13 des 18 et 19 mars 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'en cas d'absence il sera déclaré comme forfait.

Date	Expéditeur	Objet	Décision
14-mars-23	AS ARISTE BOLON	<i>Informe que par manque d'effectifs le club ne pourra participer au plateau U13 du 19 mars 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'en cas d'absence il sera déclaré comme forfait.
14-mars-23	AS DE LA REDOUTE	<i>Informe que le club ne pourra participer aux plateaux U7, U11 et U13 des 18 et 19 mars 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'en cas d'absence il sera déclaré comme forfait.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue Réunionnaise de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 51 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football 2021.

Le Président de La Régionale des Jeunes

Jean-Albert ROLLIN



Le Secrétaire

Bernard PARIS

